

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime
• **Rochefort**
ARRONDISSEMENT
Royan
CANTON

saijer dommages
OBJET : le VIII "Le
souvenir"

clôture no 10 843 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ROYAN

COMMUNE de

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

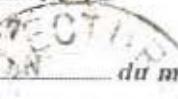
27 Aout 1948



Séance du

48

194



'Aout L'an mil neuf cent , ROYAN du mois
d , le Conseil Municipal de s'est assemblée à l'ordre du jour de ses séances, sous la présidence de M. le maire en session ordinaire

extraordinaire

d'après convocations faites le 1er Août 1948.
Prugnau, Chaboudin, Veyssiére, Rochereux, Pugnau, Chaboudin, Vélie Rikosky, Bujaud, Baudet, Mouenot, Brotreau, Chazeaud, Cunill, Chollet, Lemay, Dufour, Cuillaud, Jacquet, Main.

NOMBRE de Conseillers municipaux ayant pris part au vote :
DATE de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. _____, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président ouvre la séance et constitue le dossier dommages (reconstitution en identique) de la villa "Le Souvenir", le travail sera confié à M. Durca, Architecte agréé du MRU.

VU

La Rec.

4 OCT 1948



VU

La Recette, le 13 OCT 1948

Pour le PRÉFET,
le Chef de Division Délégué

J

Royan

Fait et délibéré à _____
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

Si le vote a eu lieu au
scrutin public, établir à
la suite la désignation de
leur vote (Art. 51 de la loi
du 5 avril 1884).

N'ont pas signé : MM. _____

Mentionner à la suite
la cause qu'ils a empêchés
de signer (Art. 57 de la loi
municipale).



Pour extrait conforme :

Le Maire,